

« Le digital, ce n'est pas une affaire de génération, c'est l'affaire de tous »

Le 25 janvier LexisNexis organisait, dans le Salon *Gustave Eiffel*, pour la 25^e rencontre du *Club LexisNexis*, un débat consacré à « L'innovation dans les métiers du droit ». Un panel de douze intervenants et deux grands témoins se sont livrés à de riches échanges, menés par Guillaume Deroubaix, directeur du développement international EMEA de LexisNexis, sur les bouleversements qu'engendre la révolution digitale. Une accélération ou plutôt une rupture, source de pratiques innovantes, change notre rapport au temps et bouscule les acquis.



Introduction de Philippe Carillon, CEO LexisNexis Europe Middle East and Africa.

« **L'**innovation est dans l'ADN de LexisNexis », soulignait Philippe Carillon, CEO LexisNexis Europe Middle East and Africa, dans son mot d'accueil. La révolution digitale s'immisce dans l'ensemble des professions du savoir. « Ce n'est pas une affaire de génération, c'est l'affaire de tous » poursuivait Guillaume Deroubaix qui introduisait le débat. Au-delà des bouleversements phénoménaux qu'elle provoque, chacun doit trouver sa place au sein de la société et s'interroger : quelle valeur ajoutée apporte le numérique ? Comment la profession à laquelle j'appartiens investit le virage numérique ? Dois-je repenser mon activité ? Quelles sont les pratiques innovantes existantes et à construire pour mieux servir mon client, mon *business partner* ? Comment rester compétitif dans un monde en perpétuelle transformation ? L'innovation juridique n'est cependant pas que digitale. De nouveaux *business models* du droit apparaissent. Les *legal start-ups* et autres plateformes en sont des exemples

récents. Ces nouveaux entrants bousculent, dérangent, « défrisent ».

Pour comprendre les enjeux et mesurer les difficultés suscitées par ces questions, des représentants des Institutions professionnelles et des innovateurs des professions du droit ont pris la parole et décrypté leurs pratiques (Sandrine Clavel, Lise Damelet, Didier Froger, Patrick Safar, et Marc Mossé, Bruno Dondéro, Stéphane Larrière, Philippe Charles et Frédéric Moréas, Dominique Lorch-Kalck -V. *verbatim*).

Deux personnalités du monde de la presse ont témoigné. Rémi Godeau, rédacteur en chef du journal *l'Opinion*, constate « nous vivons dans un âge d'or de l'information » et affirme : « se réinventer ne veut pas dire tout abandonner ! ». Laure Belot, journaliste au Monde, auteur de *La déconnexion des élites* alerte et écrit notamment dans son avant-propos : « Tout va plus vite et peut d'emblée prendre une ampleur mondiale. Nous assistons à une accélération du monde, fulgurante par rapport au temps de construction d'une société » (V. *infra*). ■

À lire

Laure Belot, journaliste au Monde, s'intéresse aux phénomènes émergents dans la société. Diplômée de l'ESSEC, ingénieure chimiste, elle a exercé le métier de conseil en stratégie. @curieuse de tout

« L'accélération du monde laisse sur le bord de la route une élite dépassée. Internet a contrecarré l'ordre établi. Le pouvoir change de mains. Quel avenir nous réservent ces nouveaux acteurs ? Jusqu'où a-t-on le droit d'analyser nos données personnelles ? Qui pose les limites dans ce monde, où quelques groupes privés surpuissants sont déjà plus influents que nombre d'États ? Qui pense ce monde qui vient ? ».

Une enquête pour comprendre comment internet dérange l'ordre établi (<http://ladeconnexiondeselites.com>)



LA DÉCONNEXION DES ÉLITES
(Les Arènes, 2015)

Bruno Dondero, professeur à l'École de droit de la Sorbonne (université Paris 1), concepteur du MOOC Sorbonne/Droit des entreprises, s'interroge dans son ouvrage sur les phénomènes qui transforment la manière dont nous apprenons le droit, dont nous le pratiquons, et plus largement dont nous le vivons. @BrDondero

Vidéos et MOOCs pour les étudiants, robots rédacteurs de contrats, plate-formes qui s'adressent aux justiciables, loi rédigée par la voie du crowdsourcing, ubérisation du droit et la loi Macron, autant de sujets au cœur d'un droit 2.0.



DROIT 2.0. APPRENDRE ET PRATIQUER LE DROIT AU XXIÈME SIÈCLE
(LGDJ, déc. 2015)



Ph. Charles, Fr. Moréas, S. Larrière, S. Clavel, D. Lorch-Kalck, B. Dondéro, P. Safar, L. Damelet, M. Mossé, D. Froger, R. Godeau, L. Beklot, G. Deroubaix.

Dématérialisation, rupture, challenge, initiative, clients, la profession demain, réseau social d'entreprise...

→ ILS ONT DIT

Didier Froget, directeur général adjoint au CSN, directeur général REAL.NOT, responsable du déploiement du projet Télé@ctes de 2003 à 2012, responsable du projet AAE, en charge des nouvelles technologies dans la profession depuis 2000 « La dématérialisation fait que nous sommes dans une rupture dans l'évolution des process » ; « nous avons bâti une circulation de l'information à partir d'une réflexion menée depuis dix ans »

Dominique Lorch-Kalck, notaire, SCP Lorch-Kalck & Scheid « Nous avons dématérialisé plus de 95 % des actes au sein de notre étude »

Lise Damelet, avocat, membre fondateur de l'Incubateur du barreau de Paris « Nous sommes dans une rupture » ; « Concernant le développement de l'Incubateur, le bâtonnier de Paris F. Sicard a validé le fait de passer à l'étape d'après avec la création d'un Fonds de soutien de l'innovation »

Patrick Safar, vice-président de la CNHJ « Notre challenge c'est de rester dans la boucle des transferts d'informations et la loi Macron sera un accélérateur »

Bruno Dondero, professeur à Paris 1, concepteur du MOOC Sorbonne / Droit des entreprises, auteur du livre Droit 2.0 « j'ai mis en place le MOOC Sorbonne/droit des entreprises, plus de 5000 étudiants étudient à distance avec un taux de réussite de 25 % » ; « demain, un

challenge pour nous tous, apporterons-nous encore de la valeur ? »

Sandrine Clavel, professeur à l'université de Versailles-Saint Quentin, doyen de la faculté de droit et science politique, présidente de la Conférence des doyens de droit et science politique « Dans les facultés de droit, nos clients ce sont nos étudiants, ils n'imaginent pas qu'on ne travaille pas avec les outils d'aujourd'hui »

Stéphane Larrière, directeur juridique, ATOS International « Avec 100 000 collaborateurs dont 140 juristes, nous avons mis en place un réseau social d'entreprise qui permet notamment un rapprochement des équipes dans l'espace et dans le temps »

Marc Mossé, vice-président de l'AFJE, directeur des affaires juridiques, des politiques publiques et des affaires extérieures – Microsoft « Avec 100 000 salariés et plus de 1000 juristes, le réseau social est un outil extrêmement performant, cela requière de l'agilité et renforce l'impact des directions juridiques ».

Philippe Charles et Frédéric Moréas, avocats associés, AGN Avocats « L'offre de droit est inférieure à la demande ; nous avons commencé en 2012 avec 2 agences et en 2016, elles sont 37 » ; « Demain, soit les avocats deviendront des prestataires de prestataires soit ils trouveront nécessaire de se regrouper ».